

Au midi de cette même masse de terrain, fut construite plus tard la chapelle des Pénitents de la Miséricorde ; au couchant de celle-ci était une maison contre laquelle était adossé un jeu de paume avec jardin.

De 1303 à 1520, le tènement des Auges était presque tout en pré, vignes, vergers, etc. ; et le nom de l'île donné au nord de cette masse de terrain comprise entre la rue Saint-Marcel et la petite rue des Auges de matin et de vent, en coupant court à toutes les recherches étymologiques, nous explique pourquoi il doit être inutile de chercher à préciser les diverses transformations qu'a subies le sol de ce quartier. Notamment la petite rue au nord du couvent qui le séparait d'un verger, que les Carmes possédaient de l'autre côté, leur a été abandonnée en 1418 contre une autre rue qu'ils ont dû ouvrir un peu plus de côté de bise et de la largeur de ce verger. Cette seconde rue leur fut concédée par les conseillers de ville, sur les instances de Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, pour l'agrandissement et l'édification de leur clocher et de leur réfectoire (1^{er} mars 1467). Lors de l'ouverture de la rue des Bouchers, en 1520, la petite rue des Auges reçut une nouvelle modification. La partie, qui donnait accès dans la rue Sainte-Catherine, fut prise par les Carmes, et son issue dans la rue Saint-Marcel se transforma en une impasse ou simple passage. Le nom de petite rue des Auges fut donné à ce qui resta de l'ancienne grande rue de ce nom. Les Carmes songèrent alors à s'étendre au midi de leur couvent, tout autour de l'église et de leur grande cour, dont ils étaient devenus propriétaires en 1477.

En 1790, lors de la suppression des ordres religieux, leurs biens furent déclarés domaniaux. Plusieurs maisons qui touchaient le couvent, quoique inscrites sous le nom de